

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU DIMANCHE 30 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente mars, à 11h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué par le Maire sortant Madame Maud TALLET, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Emile HART, Conseiller Municipal le plus âgé, pour l'élection du Maire, puis sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire nouvellement élu pour les autres points à l'ordre du jour.

DATE DE CONVOCATION :

24 mars 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	35
ABSENTS REPRESENTES :	0
VOTANTS :	35

Présents :

Mme TALLET, Maire, M. GUILLAUME, Mme GOBERT, M. PIOTROWSKI, Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. BOUGLOUAN, Mme KAZARIAN, M. BABEC, Mme HURTADO, M. HART, Mme DAL FARRA, M. RUSSO, Mme LECHENE, M. HAMMOUDI, Mme BOMBART, M. LECLERC, Mme KASTELYN, M. RIBAudeau, Mme SOUBIE-LLADO, M. DELESTAING, Mme BRET-MEHINTO, M. DANIEL, Mme HUOT, M. BOUSSIR, Mme THEPAUT, M. GUEDOU, Mme DESPLAT, M. PARIGOT, M. BITBOL, Mme JEUNESSE, M. MARTY, Mme MIQUEL, M. PEREZ, Mme MOEBS (CHANTRAN), M. CHAMPES

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Micheline DAL FARRA

I- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame Maud TALLET, Maire sortant, préside à l'ouverture de la séance, et donne lecture des noms des élus selon l'ordre du tableau résultant des élections municipales du 23 mars 2014. Elle déclare les Conseillers Municipaux installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal désigne Madame Micheline DAL FARRA, secrétaire de séance, selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Emile HART, Conseiller Municipal le plus âgé, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de procéder à l'élection du Maire.

II- ORDRE DU JOUR :

01/ ELECTION DU MAIRE :

Le Conseil Municipal entend une déclaration de Monsieur Emile HART.

Monsieur HART, doyen d'âge, procède à l'appel des Conseillers Municipaux et dénombre les Conseillers présents. Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur HART informe le Conseil Municipal procéder à l'élection du Maire.

Il donne lecture de la note de synthèse, notamment les éléments suivants :

Les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminent les règles d'élection du Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages, le conseiller le plus âgé est élu Maire.

Il ajoute que le Maire est élu pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Il rappelle les conditions d'éligibilité et d'incompatibilités avec les fonctions de Maire, ainsi que les règles de candidature et de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Madame Julie GOBERT et Monsieur Mourad HAMMOUDI, assesseurs.

Suite à la demande du doyen d'âge, le Conseil Municipal entend les candidatures au poste de Maire, de Madame Maud TALLET et de Monsieur Eric BITBOL.

Chaque élu appelé par le Président doyen d'âge, dépose son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement des enveloppes déposées dans l'urne, Monsieur HART donne lecture des résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Maud TALLET	28
Eric BITBOL	7

Monsieur HART proclame Madame Maud TALLET, élue Maire de Champs-sur-Marne.

Madame TALLET est immédiatement installée dans ses fonctions. Elle prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal entend une déclaration de Madame le Maire.

02/ NOMBRE D'ADJOINTS, CREATION DES POSTES D'ADJOINTS DE QUARTIERS ET DELAI DE DEPOT DES LISTES :

Madame le Maire rappelle les règles relatives à la détermination du nombre d'Adjoints, aux postes d'Adjoints de quartier et au délai de dépôt des listes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

FIXE à dix le nombre d'Adjoints au Maire ;

DECIDE de maintenir les cinq quartiers, sans modifier leur périmètre, soit :

- Quartier Bois de Grâce/Descartes,
- Quartier Rû de Nesles,
- Quartier Lizard/Picasso,
- Quartier Centre-ville/Deux Parcs,
- Quartier Lotissement/Bords de Marne ;

CREE trois postes d'Adjoints supplémentaires aux postes d'Adjoints, qui seront chargés principalement des quartiers, suivants :

- ✓ Quartier Rû de Nesles,
- ✓ Quartier Bois de Grâce/Descartes,
- ✓ Quartier Centre-ville/Deux Parcs ;

FIXE le délai de dépôt des listes candidates à ces treize postes d'Adjoints, dont les trois postes d'Adjoints de quartier : à ce jour même, après adoption de la présente délibération et durant une suspension de séance de 10 minutes.

03/ ELECTION DES ADJOINTS :

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret de liste sans panachage ni vote préférentiel.

Suite à la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal entend la seule liste de candidature aux postes des Adjoints présentée dont elle donne lecture :

Monsieur Daniel GUILLAUME

Madame Julie GOBERT

Monsieur Michel BOUGLOUAN (Adjoint de quartier)

Madame Lucie KAZARIAN (Adjoint de quartier)

Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

Monsieur Sauveur RUSSO

Monsieur Mourad HAMMOUDI

Madame Micheline DAL FARRA

Madame Michèle HURTADO (Adjoint de quartier)

Monsieur Thierry BABEC

Monsieur Jean RIBAUDEAU

Madame Florence BRET-MEHINTO

Madame Martine BOMBART.

Chaque élu appelé par le Maire, dépose son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement des enveloppes déposées dans l'urne, Madame le Maire donne lecture des résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau	8
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Liste Candidate (tête de liste)	Nombre de suffrages obtenus
Daniel GUILLAUME	27

Madame Maud TALLET proclame Adjoints au Maire :

- ✓ Monsieur Daniel GUILLAUME, Premier Adjoint,
- ✓ Madame Julie GOBERT, Deuxième Adjoint,
- ✓ Monsieur Michel BOUGLOUAN, Troisième Adjoint, *Adjoint chargé d'un quartier,*
- ✓ Madame Lucie KAZARIAN, Quatrième Adjoint, *Adjoint chargé d'un quartier,*
- ✓ Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Cinquième Adjoint,
- ✓ Monsieur Sauveur RUSSO, Sixième Adjoint,
- ✓ Monsieur Mourad HAMMOUDI, Septième Adjoint,
- ✓ Madame Micheline DAL FARRA, Huitième Adjoint,
- ✓ Madame Michèle HURTADO, Neuvième Adjoint, *Adjoint chargé d'un quartier,*
- ✓ Monsieur Thierry BABEC, Dixième Adjoint,
- ✓ Monsieur Jean RIBAUDEAU, Onzième Adjoint,
- ✓ Madame Florence BRET-MEHINTO, Douzième Adjoint,
- ✓ Madame Martine BOMBART, Treizième Adjoint ;

Ils prennent immédiatement rang dans l'ordre de la liste.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des domaines qu'elle délèguera par arrêté à chacun de ces Adjoints.

Elle remercie :

- les Adjoints du précédent mandat, dont certains n'ont pas souhaité refaire partie de l'équipe souvent pour des raisons personnelles, mais avec la volonté d'investissement chevillée au cœur,
- les nouveaux Adjoints parce que c'est un honneur et surtout du travail.

Madame le Maire informe également l'assemblée qu'elle nommera trois Conseillers Délégués dans des domaines spécifiques, rattachés à des Adjoints.

III- DECLARATIONS :

Sur invitation de Madame le Maire, le Conseil Municipal entend les déclarations :

- de Monsieur Eric BITBOL, pour le groupe « Champs tous ensemble »,
- de Madame Julie GOBERT, pour le groupe des Elus « Socialistes »,
- de Madame Martine BOMBART, pour le groupe « Europe Ecologie Les Verts »,
- de Monsieur Daniel GUILLAUME, pour le groupe des Elus « Communistes et Citoyens ».

Madame le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence et les invite au pot de l'amitié avec l'ensemble de ceux qui ont assisté à ce Conseil, et qui sont souvent des gens qui ont pris du temps sur leur vie personnelle pour assurer la diffusion des idées des uns ou des autres, tous méritent le respect. Elle précise que c'est ainsi que les élus géreront les 6 années à venir.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,
LA SÉANCE EST LEVÉE À 12H30.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique
est affiché à la porte de la Mairie le 03 avril 2014

Le Maire,
Conseillère Générale,

-signé-

Maud TALLET